

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 421

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Supprimer l’alinéa 2.

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 3, insérer la référence :

« Art. 1<sup>er</sup>. – ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous sommes face à une question de priorité : est-ce à la République de reconnaître la Nature ou aux institutions politiques de s’adapter à leur cadre naturel d’exercice ? Derrière une définition technocratique se glisse l’affrontement entre un contrat artificiel des hommes et de leur environnement avec une idéologie politique, ou de la sociabilité naturelle des individus qui s’exprime en harmonie avec le monde.